

Compte-rendu Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

L'an **deux mil vingt**, le vingt-neuf juin à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de **Monsieur Nicolas TARBES, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2020.

Etaient présents : Nadine DUBOS, Nicolas TARBES, Marie-France QUESADA, Odile CADASSOU, Jean-Bernard NIOTOU, Alice MIOQUE, Eric MILLET, Stéphane ITEY, Jean-Marc AYZE, Ghislain COMELLI.

Absent représenté : Jérôme NOUGARO par Nicolas TARBES.

Secrétaire de Séance : Nadine DUBOS.

Début de la séance à 19h15.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité sans remarques.

<p align="center">DÉLIBÉRATION 2020-15 : COMPLÉMENT D'INFORMATIONS AU VOTE DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À LA DÉLIBÉRATION D2020-12 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMMISSIONS COMMUNALES</p>

Suite à la délibération D2020-12 qui désignait les représentants des commissions communales, il faut rajouter un complément d'informations au vote de la commission d'appel d'offres. Il s'avère que l'article L14144-5 du CGCT précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection se tient au scrutin secret, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT). Il propose de voter à main levée, ce qui constitue le mode de vocation ordinaire.

A l'unanimité, le conseil municipal choisit le vote à main levée.

-COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

Au 1^{er} janvier 2020, la consultation de la CAO n'est obligatoire que pour les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils suivants :

- Pour les marchés de travaux : 5 350 000 € HT.
- Pour les marchés de fournitures et services : 214 000 € HT.

La liste déposée pour les membres titulaires est la suivante :

- Nadine DUBOS
- Bernard NIOTOU
- Jérôme NOUGARO

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

Madame Nadine DUBOS, Messieurs NIOTOU et NOUGARO sont déclarés membres titulaires élus à la commission d'appel d'offres.

La liste déposée pour les membres suppléants est la suivante :

- Stéphane ITEY
- Ghislain COMELLI
- Eric MILLET

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

Messieurs Stéphane ITEY, Ghislain COMELLI, Eric MILLET sont déclarés membres suppléants élus à la commission d'appel d'offres.

DÉLIBÉRATION 2020-16 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

- **Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**
- **Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 182 896.08 €**
- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour mémoire :	
Déficit antérieur reporté	0.00
Excédent antérieur reporté	128 955.73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	130 000.00
Résultat de l'exercice :	
Excédent	53 940.35
Résultat cumulé au 31.12.2019	182 896.08
A. Excédent au 31.12.2019	182 896.08
Déficit résiduel à reporter	

A. la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	49 303.63
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – compte 002)	133 592.45
B. Déficit au 31.12.2019	0.00
Déficit résiduel à reporter budget primitif	0.00

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00
DÉLIBÉRATION 2020-17 : VOTE DES TAXES 2020		

Objet : Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2020

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Codes des communes ;

Vu l'état 1259 COM (1) – TAUX FDL 2020 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 indiquant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2020 et précisant que le montant :

- Des allocations compensatrices revenant à la commune : 2 746 €
- Produit prévisionnel de TH : 43 605
- Prélèvement au profit de FNGIR : 14 640 €

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux taxes locales pour l'année 2020,

FIXE le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour le budget primitif de l'exercice 2020 à :

	Taux de 2019	Taux de Référence 2020	Taux Votés 2020	Bases imposition Prévisionnelles 2020	Produit

Taxe foncière (bâti)	15,16	15,16	15,16	185 800 €	28 167 €
Taxe foncière (non bâti)	54,28	54,28	54,28	16 500 €	8 956 €
				TOTAL	37 123 €

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2020-18 : VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la liste des associations communales qui ont bénéficié des subventions en 2019.

Après en avoir délibéré sans les voix de Mmes CADASSOU Odile et QUESADA Marie-France (membres actifs du Comité des Fêtes),

Le Conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer les subventions à :

- A.C.C.A. St-Léon 500 €
- Club Amitié et Bonne Humeur 500 €
- Comité des Fêtes de Saint-Léon 500 €
- FNACA cantonale de CREON 100 €

Total..... 1 600 €

DECIDE d'inscrire cette somme dans le budget primitif de 2020, de l'imputer sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 09
Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2020-19 : ADOPTION DU BUDGET 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de SAINT-LEON pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il en suit en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	88 650,00	0,00	93 373,31	93 373,31	93 373,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	57 450,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
014	Atténuations de produits	14 640,00	0,00	14 640,00	14 640,00	14 640,00
65	Autres charges de gestion courante	61 550,00	0,00	58 410,00	58 410,00	58 410,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		222 290,00	0,00	228 923,31	228 923,31	228 923,31
66	Charges financières	1 100,00	0,00	200,00	200,00	200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	11 874,53		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		235 264,53	0,00	244 123,31	244 123,31	244 123,31
023	Virement à la section d'investissement (5)	130 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		130 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		365 264,53	0,00	374 123,31	374 123,31	374 123,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 123,31
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	200,00	0,00	897,64	897,64	897,64
73	Impôts et taxes	111 986,00	0,00	114 474,00	114 474,00	114 474,00
74	Dotations et participations	109 950,00	0,00	112 174,43	112 174,43	112 174,43
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	10 000,39	10 000,39	10 000,39
Total des recettes de gestion courante		234 146,00	0,00	237 546,46	237 546,46	237 546,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 162,80	0,00	2 984,39	2 984,39	2 984,39
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		236 308,80	0,00	240 530,85	240 530,85	240 530,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		236 308,80	0,00	240 530,85	240 530,85	240 530,85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	133 592,46
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 123,31
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 400,00	0,00	1 765,00	1 765,00	1 765,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	211 595,07	38 340,94	127 049,37	127 049,37	165 390,31
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	215 995,07	38 340,94	128 814,37	128 814,37	167 155,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 760,00	0,00	78 844,00	78 844,00	78 844,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	120 760,00	0,00	78 844,00	78 844,00	78 844,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	336 755,07	38 340,94	207 658,37	207 658,37	245 999,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	336 755,07	38 340,94	207 658,37	207 658,37	245 999,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	41 561,33
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	287 560,64
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	137 173,00	66 997,02	13 000,00	13 000,00	79 997,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 105)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		137 173,00	66 997,02	13 000,00	13 000,00	79 997,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1008)	27 750,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	77 470,45	0,00	49 303,62	49 303,62	49 303,62
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	760,00	0,00	760,00	760,00	760,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		105 980,45	0,00	77 563,62	77 563,62	77 563,62
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		243 153,45	66 997,02	90 563,62	90 563,62	157 560,64
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	130 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		130 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		373 153,45	66 997,02	220 563,62	220 563,62	287 560,64
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						287 560,64

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE le budget 2020.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2020-20 : FONDS DÉPARTEMENTAL À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) ANNÉE 2020

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental.

L'attribution pour la commune sera de 10 500 € en 2020.

Monsieur le Maire rappelle que l'autofinancement du maître d'ouvrage ne peut être inférieur à 20% du

coût HT de l'opération.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de ce fonds de la manière suivante :

- La réfection du mur de soutènement du cimetière, le montant des travaux est estimé à la somme de 21 790.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis présenté par M. le Maire à 21 790.00 € HT.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2020-21 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

A chaque renouvellement du Conseil Municipal, une Commission Communale de Impôts Directs (CCID) doit être instituée (article 1650, 1 du code général des impôts).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal. Elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

24 propositions de personnes doivent être faites au directeur départemental/régional des finances publiques qui les désignera.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La loi de finances 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois. Un membre du conseil municipal peut être proposé commissaire si les conditions sont réunies.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

- PUYAU Hervé
- JOUBERT Joël Franck
- MASSIEU Micheline
- BAGNEAU Antony
- DUBOS Nadine
- NIOTOU Jean Bernard
- COMELLI Ghislain
- CADASSOU Odile
- MILLET Eric
- NOUGARO Jérôme
- LAIGUILLON Frédéric
- DEJEAN Claudine

- | | | |
|-----------------------|------------------------|---------------------|
| - MATILA Laëtitia | - ITEY Stéphane | - PEREIRA Edouarda |
| - JOUREL Tony | - AIZE Jean-Marc | - HARAN Claude |
| - DEROZIER Amélie | - QUESADA Marie-France | - PRUNELLA Danielle |
| - DEFLANDRE Sébastien | - MIOQUE Alice | - ROUSSEAU Gérard |

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la liste ci-dessus.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2020-22 : FIXATION DU NOMBRE DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le nombre de place de stationnement pour les taxis sur la commune.

A ce jour, il n'y a aucune place. Des communes proches de la nôtre ont des places pour les taxis et les titulaires étant des entreprises locales artisanales, ouvrir de nouvelles places, risquerait d'empiéter sur leur activité qui à terme pourraient connaître des difficultés.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner d'autorisation de stationnement de taxi offerte à l'exploitation de la commune. Monsieur le Maire prendra un arrêté qui sera transmis au service taxis de la préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- **De fixer** le nombre d'autorisation de stationnement de taxi à l'exploitation sur la commune à zéro.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

- Mail de M. Sébastien ROIGNANT pour prêt de la salle des fêtes pour son association de sport : Madame DUBOS prend en charge la demande de l'association concernée afin d'avoir le périmètre et le souhait écrit et les statuts de l'association.

- Présentation du 1^{er} budget participatif de la Gironde : Voir vers la fin de l'année pour un projet communal.
- Retour de messieurs **TARBES** et **COMELLI** sur l'analyse de la réfection de la toiture du hangar (bâtiment des services techniques), via les panneaux solaires.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 22h35.

Date du prochain conseil municipal, le 10 juillet 2020
à 19h.

Validation du compte rendu par le Conseil Municipal du
Pour signature :

MILLET Eric	TARBES Nicolas	QUESADA Marie France	DUBOS Nadine
ITEY Stéphane	MIOQUE Alice	AYZE Jean-Marc	NIOTOU Jean Bernard

NOUGARO Jérôme Représenté par Nicolas TARBES	CADASSOU Odile	COMELLI Ghislain	
---	-------------------	---------------------	--